

## TABLE DES MATIÈRES

## PARTIE I

CHAPITRE	SUJET	PAGES
III	INFRACTIONS ET PEINES.....	15
IV	ARRESTATION: ENQUÊTE PAR UN CHEF DE CORPS; POUVOIR DE JUGEMENT SOMMAIRE DU COMMANDANT; DÉCISIONS SOMMAIRES EN VERTU DE L'ARTICLE 47, <i>Army Act</i> ; GRAND PRÉVÔT: DISCIPLINE DES TROUPES ATTACHÉES À LA MARINE OU À L'AVIATION, OU COLLABORANT AVEC ELLES, OU BIEN À BORD DES VAISSEAUX DE SA MAJESTÉ.....	31
V	COURS MARTIALES.....	43
VI	DE LA PREUVE.....	69
VII	DÉLITS PASSIBLES DE LA LOI ORDINAIRE.....	103
VIII	LES TRIBUNAUX CIVILS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES OFFICIERS ET LES COURS MARTIALES.....	135
X	DE L'ENGAGEMENT.....	211
XII	RAPPORT DE L'OFFICIER ET DU SOLDAT AVEC LA VIE CIVILE.....	241
XIII	EMPLOI DES TROUPES À L'AIDE DE L'AUTORITÉ CIVILE	246

## PARTIE II

<i>L'Army Act</i>		
	Partie I.....	426
	Partie II (articles 98 à 101).....	516
	Partie IV.....	535
	Partie V.....	577
	Code de procédure militaire.....	611
	Formule de demande de cour martiale.....	794
	Index.....	908